Rapport « Bonnes pratiques pour l’emploi des personnes aveugles et malvoyantes en Europe » **[1]**

Bigovic, K., Chazal, P., Macanovic, G., Martín, B., O’Kane, M., Soderberg, L., (2018). ***Bonnes pratiques pour l’emploi des personnes aveugles et malvoyantes en Europe.*** Paris : Union européenne des aveugles.
Avec le soutien financier du programme Droits, égalité et citoyenneté (REC) de l’Union européenne, l’Union européenne des aveugles (UEA) s’engage chaque année à recueillir, synthétiser et diffuser les meilleures pratiques en Europe relatives à un domaine spécifique de l’accessibilité. En 2018, l’UEA a rassemblé les meilleures pratiques nationales en matière d’emploi pour les aveugles et les malvoyants. Quatorze pays, membres et partenaires de l’UEA, ont produit des contributions détaillées qui ont été soigneusement examinées par un jury selon les critères suivants : originalité, transférabilité et clarté du rapport. Les lauréats du concours cette année sont le Royaume-Uni (89 points), l’Allemagne (86) et l’Italie (81).
Disponible en plusieurs langues, cette brochure regroupe et résume les 17 thèmes principaux présentés dans les contributions.
Télécharger le rapport en français (.docx, 524 Ko) [2]
En savoir plus (EBU) [3]

Liens
[1] https://www.inshea.fr/fr/content/rapport-%C2%AB-bonnes-pratiques-pour-l%E2%80%99emploi-des-personnes-aveugles-et-malvoyantes-en-europe-%C2%BB
[2] http://www.euroblind.org/sites/default/files/documents/bonnes_pratiques_pour_lemploi_des_personnes_aveugles_et_malvoyantes_en_europe_fr.docx
[3] http://www.euroblind.org/new-ebu-document-good-practices-blind-and-partially-sighted-persons-employment-europe-now-available